

# Invitation à une activité de formation continue



**Titre :** Ménopause – Que faire en 2019 ?  
**No d'activité :** 68910  
**Date :** vendredi le 15 mars 2019  
**Lieu :** Restaurant Hautes Plaines  
**Coordonnées :** 75 avenue de la Citadelle  
Gatineau, Qc, J8Z 3L1 Tél : 819-770-5557

## Objectifs

À la fin de la présentation le participant sera en mesure de :

- Identifier les principaux symptômes de la ménopause
- Prendre en charge et traiter les symptômes de la ménopause
- Prescrire le meilleur traitement selon les conditions et le choix de chaque femme
- Expliquer les avantages et les inconvénients de l'hormonothérapie.
- Réviser les indications et contre-indications des différentes molécules en HT
- Décrire les effets secondaires et les complications potentielles de ces traitements

**Président de séance :** à venir

## Horaire

2019-03-15	08:30	10:30	Conférence	Ménopause – Que faire en 2019 (partie 1)	Dr. Jacques Bourque
2019-03-15	10:30	10:45	Pause/Repas		
2019-03-15	10:45	11:45	Conférence	Ménopause – Que faire en 2019 (partie 2)	Dr. Jacques Bourque

## RSVP:

Michel Murphy – Pfizer Canada – 514-346-2816 - michel.murphy@pfizer.com  
Martine Mousseau – Mantra Pharma – 514-703-1419 – mmousseau@mantrapharma.ca  
Bryan Richardson – Amgen Canada – brrichar@amgen.com

L'Association des médecins omnipraticiens de Ouest du Québec, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 3.00 heure(s) de crédits de catégorie 1 aux participants à cette activité. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté ([www.cqdpcm.ca](http://www.cqdpcm.ca)).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Pfizer, Mantra, Amgen

Tous les participants sont invités à se créer un compte au [www.fmoq.org](http://www.fmoq.org) en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents).

Une procédure détaillée est mise à la disposition du participant en allant sur le portail:  
<https://www.fmoq.org/formation/politiques/procedure-de-telechargement-des-attestations-ominipraticiens/>.